

Allégations de corruption : le Conseil de l'Europe va devoir faire le ménage

Europe Plusieurs dossiers dans plusieurs pays ont été épinglés par un groupe d'enquête.

Véronique Leblanc
Correspondante à Strasbourg

Créé pour tirer au clair les allégations de corruption au sein de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), un groupe d'enquête indépendant a établi "qu'il existait un fort soupçon que certains membres actuels et anciens de l'APCE s'étaient livrés à des activités de nature corruptrice en faveur de l'Azerbaïdjan".

D'"allégations" on est donc passé à "forts soupçons". Le progrès sémantique n'est pas spectaculaire mais il est réel : il y a bien quelque chose de pourri au sein d'un Conseil de l'Europe censé être le gardien de la démocratie et des droits l'homme sur le Vieux Continent.

Il faut toutefois reconnaître à l'institution le fait de ne pas être restée les bras croisés. La décision de créer ce groupe d'enquête était "courageuse", a souligné à ce propos l'ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme, sir

Nicolas Bratza.

Assisté de Jean-Louis Bruguière, juge antiterrorisme français, et d'Elisabet Fura, ancienne juge à la CEDH et ancienne médiatrice parlementaire de la Suède, Nicolas Bratza a pu entendre cinquante témoins et "avoir accès à de nombreux documents et déclarations de différentes personnes".

Leur mandat adopté en juin 2017 ne leur permettait cependant pas "de saisir des documents ou d'avoir accès à des comptes bancaires", a-t-il été souligné lors de la conférence de presse organisée dimanche soir à Strasbourg à l'heure où leur rapport était publié sur le site du Conseil de l'Europe.

Deux Belges cités

Sept membres anciens et actuels de l'APCE sont nommés dans ce texte. Parmi eux, Pedro Agramunt, ancien président, et deux Belges : Stef Goris qui fut membre de 1999 à 2007 et Alain Destexhe qui a démissionné en septembre

dernier après avoir vu la crédibilité de son rapport sur la "Situa-

tion des droits de l'homme en Azerbaïdjan" mis en cause par le fait qu'une ASBL créée par Goris et lui-même était financée par... l'Azerbaïdjan.

Ce pays est au cœur des allégations de corruption qui ont déclenché la mise en place du groupe d'experts. Mais au fil de l'enquête, d'autres faits suspects sont apparus concernant l'Arménie, le Kazakhstan, Monaco, le Montenegro, la Fédération de Russie, la Turquie et l'Ukraine. A ce stade, ils sont cités sans qu'aucune enquête n'ait pu être menée.

C'est désormais à l'APCE de prendre le relais, a déclaré son président Michele Nicoletti. Le rapport sera envoyé à chacun des 47 parlements nationaux "pour qu'ils puissent décider d'éventuelles mesures à prendre vis-à-vis de leurs parlementaires". Il sera également transmis à la Commission du Règlement de l'APCE afin qu'elle propose "des sanctions éventuelles au cas par cas" et qu'elle propose une réforme du Code d'éthique de l'assemblée. De graves lacunes sont en effet apparues, notamment en ce qui concerne la nomination des rapporteurs et l'observation des élections.

D'"allégations" on est donc passé à "forts soupçons"... Il y a bien quelque chose de pourri au sein du Conseil de l'Europe.